GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST (GIABA)

&

LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Secrétariat du GIABA, Dakar, Sénégal - 11 novembre 2025. * Email : secretariat@giaba.org* Site Internet : www.giaba.org

4ÈME FORUM CONSULTATIF DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ DU GIABA

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), en collaboration avec la Banque Africaine de Développement (BAD) organise, du 24 au 26 novembre 2025 à Monrovia, au Liberia, la 4ème édition du Forum consultatif des secteurs public et privé (FCSPP) du GIABA.

Placé sous le thème de ***La supervision fondée sur les risques des prestataires de services d'actifs virtuels dans l'espace du GIABA***, la rencontre a pour objectif principal d'améliorer la mise en œuvre effective de la Recommandation 15 du GAFI dans la région. Spécifiquement, elle permettra d'approfondir la compréhension des États membres de la Recommandation 15 du GAFI ; de définir des principes en vue de la réalisation de l'évaluation sectorielle et prudentielle des risques relatifs aux actifs virtuels/prestataires de services d'actifs virtuels (AV/PSAV) ; d'améliorer ou de renforcer les capacités des autorités de contrôle en matière de supervision fondée sur les risques du secteur des PSAV ; de partager des expériences sur l'élaboration de cadres de réglementation pour le secteur des PSAV ; de promouvoir la coordination et la coopération entre les acteurs publics et privés en vue de la mise en œuvre efficace de la Recommandation 15 et des bénéficiaires effectifs.

Les nouvelles technologies et les AV/PSAV ont le potentiel de stimuler l'innovation financière, d'accroître l'efficacité et d'améliorer l'inclusion financière. Cependant, ils créent également de nouvelles opportunités pour les criminels et les terroristes pour blanchir leurs produits ou financer leurs activités illicites. Dans ce contexte, le Groupe d'Action Financière (GAFI) a étendu en 2018 ses normes mondiales de LBC/FT/PF pour les appliquer aux AV/PSAV. Ces normes, particulièrement la Recommandation 15, requièrent des pays d'évaluer et d'atténuer les risques associés aux AV/PSAV. Ils doivent veiller aussi à ce que les PSAV soient soumis à une réglementation et à une supervision ; ou à un suivi adéquat en matière de LBC/FT/FP et qu'ils mettent effectivement en œuvre les Recommandations pertinentes du GAFI.

De plus, les résultats du 2nd cycle des évaluations mutuelles du GIABA indiquent que la mise en œuvre des normes du GAFI sur les AV/PSAV est un défi fondamental avec 16 des 17 États membres évalués ayant été notés non conformes/partiellement conformes à la Recommandation 15, en raison de lacunes stratégiques dans les cadres nationaux ainsi que dans l'évaluation, la réglementation et la supervision basée sur les risques des AV/PSAV. La lenteur des progrès dans la réglementation du secteur des AV dans la région est un motif de grande préoccupation vu que les criminels peuvent blanchir les produits du crime des AV/PSAV.

Au moment où le GIABA entame son 3ème cycle des évaluations mutuelles, il s'avère nécessaire de renforcer la capacité des autorités nationales compétentes et du secteur privé à adapter et à aligner de manière proactive leurs cadres et programmes sur l'évolution des risques relatifs aux AV/PSAV, afin de renforcer le dispositif national de LBC/FT/FP et d'améliorer les performances de leurs évaluations mutuelles. Par conséquent, l'édition 2025 du Forum consultatif des secteurs public et privé sera axé, d'une part, sur la réglementation et la supervision des AV/PSAV, et d'autre part sur le suivi de la mise en œuvre de l'engagement de l'Afrique de l'Ouest à renforcer la transparence des bénéficiaires effectifs.

Le forum s'adresse aux hauts cadres chargés de la réglementation et de la supervision des AV/PSAV, des autorités de réglementation/supervision pertinentes, aux Présidents de Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) et aux responsables de conformité chargés de la LBC/FT/FP dans les institutions financières et les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) de toute la région.

Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
Lot 18, TF 680 MGA SIS YOFF OUARAR / BP. 32400, Dakar-Ponty, Sénégal
Tél.: (+221) 33 859 18 18 / 33 824 17 45 / Fax: (+221) 33 824 17 45
secretariat@giaba.org / www.giaba.org